



SOUTENIR LES INITIATIVES DE DÉFENSE ET DE DISSUASION PRISES PAR L'OTAN AU SOMMET DE MADRID¹

RÉSOLUTION 476

L'Assemblée,

1. **Dénonçant** dans les termes les plus énergiques la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine en l'absence de toute provocation, qui démontre qu'elle représente la menace la plus importante et la plus directe qui pèse sur la sécurité des Alliés et sur la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique ;
2. **Saluant** la légitime défense ininterrompue, courageuse et bien-fondée, consacrée par la Charte des Nations unies, de l'Ukraine contre l'agression russe aux fins de protéger son peuple, ses droits territoriaux souverains et sa démocratie ;
3. **Se félicitant** que les Alliés aient clairement affiché leur unité et pris des décisions ambitieuses lors du sommet 2022 de l'OTAN à Madrid, lequel a permis de poser les jalons d'un changement fondamental au niveau de la posture de dissuasion et de défense de l'Organisation ;
4. **Convaincue** que le nouveau concept stratégique de l'OTAN dote l'Alliance d'une feuille de route solide qui lui permettra de s'adapter pour faire face aux menaces et aux défis posés par un environnement de sécurité toujours plus complexe, pour la défense des valeurs communes des Alliés que sont la liberté individuelle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit ;
5. **Louant** le soutien considérable et vital que les Alliés et les partenaires de l'Alliance ne cessent d'apporter à l'Ukraine sur les plans militaire, économique, politique et humanitaire ;
6. **S'inquiétant** des menaces irresponsables du gouvernement russe de recourir à l'arme nucléaire contre les Alliés, qui confirment sa tendance à mener une politique de la corde raide agressive pour nuire au soutien euro-atlantique apporté à l'Ukraine dans le cadre de sa légitime défense contre la guerre illégale menée sur son territoire par la Russie, en l'absence de toute provocation ;
7. **Reconnaissant** que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations reste la menace asymétrique la plus importante pour la sécurité et la stabilité des Alliés et des pays partenaires, et **appuyant** la réitération par les dirigeants alliés de leur ferme engagement à collaborer avec le partenaire incontournable et essentiel de l'OTAN qu'est l'UE, ainsi qu'avec d'autres partenaires, notamment au Moyen-Orient, au Sahel et dans la corne de l'Afrique, pour lutter contre le terrorisme et répondre aux menaces et aux défis communs ;
8. **Inquiète** que l'Afghanistan ne redevienne un sanctuaire du terrorisme sous l'autorité actuelle des talibans ;
9. **Préoccupée** par les ambitions déclarées et les politiques coercitives de la Chine, qui sont contraires aux intérêts, à la sécurité et aux valeurs des Alliés ;

¹ présentée par la commission de la défense et de la sécurité et adoptée en séance plénière le lundi 21 novembre 2022

10. **S'inquiétant** de l'érosion des régimes de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, de l'irresponsable politique nucléaire russe de la corde raide, du développement des arsenaux nucléaires de la Russie et de la Chine et des programmes nucléaires et de missiles que l'Iran et la Corée du Nord continuent de mettre en œuvre, tout ceci ayant une incidence négative sur la stabilité stratégique ;
11. **Consciente** que des acteurs malveillants, étatiques ou non, cherchent de plus en plus à déstabiliser les institutions, les infrastructures, les économies et les sociétés alliées et à y porter atteinte dans le cyberspace ;
12. **Rappelant** que la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN combine de façon appropriée capacités nucléaires, capacités conventionnelles et capacités de défense antimissile, complétées par des capacités spatiales et des capacités cybernétiques ;
13. **Se félicitant** des mesures importantes prises depuis 2014 pour adapter la dissuasion et la défense de l'OTAN, et **reconnaissant** qu'il faut les mettre à profit pour relever les défis de sécurité auxquels l'Alliance est aujourd'hui confrontée ;
14. **Jugeant encourageante** la décision des Alliés de s'engager en faveur d'une posture moderne de défense avancée grâce à l'affermissement de la présence avancée de l'OTAN, à un modèle de forces renforcées de manière significative pour les opérations multidomaines, à des forces de deuxième échelon à haut niveau de préparation, au repositionnement d'équipements et à l'amélioration des moyens de commandement et de contrôle, notamment sur le flanc oriental de l'OTAN, pour garantir la sécurité des populations et du territoire de tous les pays de l'Alliance ;
15. **Rappelant** que l'OTAN a une vocation défensive et qu'elle ne cherche pas à provoquer les conflits mais à empêcher qu'ils ne surviennent ;
16. **Reconnaissant** la nécessité pour les Alliés de renforcer, en étroite collaboration avec l'UE, la résilience de leurs infrastructures critiques nationales, en particulier les réseaux énergétiques et de communication dont dépendent nos économies, nos gouvernements et nos sociétés ;
17. **Faisant sien** l'appel lancé par les Alliés pour que chaque État membre définisse au niveau national des buts et des plans de mise en œuvre pour accroître la résilience collective au sein de l'Alliance, qui s'avère cruciale pour les tâches fondamentales de l'OTAN ;
18. **Soulignant** que la force et la résilience de l'OTAN reposent sur son engagement fondateur pour les valeurs et les institutions démocratiques, tel que l'exprime le nouveau concept stratégique de l'OTAN, qui stipule que les Alliés vont « préserver la liberté et la démocratie » et renforcer les « valeurs démocratiques que nous partageons » ; et **reconnaissant** que le nouveau concept stratégique affirme expressément, pour la première fois, que des acteurs autoritaires « s'en prennent à nos intérêts, à nos valeurs et à nos démocraties » ;
19. **Se félicitant** de l'adoption par les dirigeants alliés de la politique 2022 de l'OTAN en matière de défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (politique de défense CBRN), qui engage l'Alliance à disposer des capacités requises pour contrer la prolifération des armes de destruction massive ainsi que pour opérer efficacement et l'emporter dans n'importe quel environnement ;
20. **Appuyant** la création d'un fonds pour l'innovation, multinational, qui viendra en complément de l'accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) et aidera à renforcer l'avance technologique des Alliés en réunissant pouvoirs publics, secteur privé et monde universitaire ;
21. **Fermement décidée** à maintenir la dynamique des investissements en matière de défense, en s'appuyant sur l'engagement de 2014 en matière d'investissements de défense, pour garantir et

soutenir les initiatives qui s'imposent pour mettre en œuvre la nouvelle posture de dissuasion et de défense de l'OTAN ;

22. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :

- a. à s'employer collectivement et avec diligence à assurer une mise en œuvre rapide et efficace des décisions prises au sommet de Madrid 2022 aux fins de renforcer la nouvelle posture de dissuasion et de défense de l'OTAN ;
- b. à mettre en œuvre intégralement et sans tarder la modernisation des forces de l'OTAN pour renforcer la structure de forces de l'Organisation et la présence globale de l'Alliance sur le flanc oriental, tout en maintenant une approche à 360 degrés ;
- c. à continuer d'apporter et d'accompagner leur soutien politique et concret à l'Ukraine tandis qu'elle défend sa souveraineté et son intégrité territoriale, y compris via l'ensemble renforcé de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine ;
- d. à mettre en œuvre rapidement les « mesures de soutien individualisé » adoptées au sommet de juin 2022 pour la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la République de Moldova afin de renforcer davantage leurs capacités de défense et leur résilience ;
- e. à déclarer clairement que la Fédération de Russie, sous son régime actuel, dont les forces mènent des attaques indifférenciées et ciblent délibérément et systématiquement des installations civiles et des infrastructures critiques en Ukraine, agit comme un État soutenant le terrorisme et auteur d'actes de terrorisme et de crimes de guerre ;
- f. à continuer de faire preuve de la volonté et de l'unité politiques affichées lors du sommet de juin 2022 et à consacrer le financement et les ressources qui s'imposent, en utilisant comme point de repère les 2 % du produit intérieur brut fixés comme niveau d'investissement minimal pour adapter la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance et en augmentant la part des investissements annuels consacrés aux équipements, y compris à la recherche et au développement, à au moins 20 % du total de leurs dépenses de défense afin de faire face aux défis que pose un ordre mondial de sécurité aujourd'hui plus contesté ;
- g. à mettre en œuvre les plans nationaux conformément à l'article 3 du Traité de Washington, et en cherchant à établir une synergie maximale avec l'UE, pour accroître la résilience aux niveaux national et collectif et notamment pour garantir la sécurité des réseaux énergétiques et des cyber-réseaux critiques, des chaînes d'approvisionnement essentielles et des administrations et services publics ;
- h. à concrétiser l'engagement pour les valeurs démocratiques communes, réaffirmé dans le nouveau concept stratégique, y compris en créant un Centre pour la résilience démocratique au siège de l'OTAN, qui servirait de ressource pour promouvoir les valeurs démocratiques et protéger les institutions qui font la force des démocraties alliées ;
- i. à faire converger la force et le potentiel des initiatives déployées à l'échelle de l'Alliance, telles que le fonds OTAN d'innovation et l'accélérateur d'innovation DIANA, pour soutenir l'innovation de défense, renforcer l'avance technologique des Alliés et contribuer à la mise au point et à l'adaptation de technologies émergentes à double usage répondant aux problèmes critiques auxquels la sécurité et la défense sont aujourd'hui confrontées ;
- j. à continuer de prévenir, de dissuader et de combattre les menaces et les défis posés par les groupes terroristes et d'y faire face, y compris en renforçant la coopération avec l'UE et les autres partenaires ;

- k. à chercher à réduire les risques stratégiques par le dialogue, dans un contexte international de sécurité de plus en plus complexe ;
 - l. à continuer à prendre toutes les mesures qui permettent d'assurer la crédibilité, l'efficacité, la sûreté et la sécurité de la mission de dissuasion nucléaire de l'OTAN ;
 - m. à soutenir sans réserve les engagements pris dans le cadre de la politique de défense CBRN 2022 et à rester vigilants face à la menace CBRN émanant de la Russie ainsi que d'autres acteurs, étatiques ou non étatiques ;
 - n. à continuer d'accroître la résilience des capacités spatiales et des capacités cybernétiques dont les pays alliés dépendent pour leur défense et leur sécurité collectives ;
 - o. à œuvrer ensemble de manière responsable, en tant qu'Alliés et avec des partenaires animés du même esprit, pour répondre aux défis systémiques que la Chine fait peser sur la sécurité euro-atlantique et pour faire en sorte que l'OTAN reste durablement à même d'assurer la défense et la sécurité des Alliés.
-